

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B375-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B375

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Autorisation de lancement des études de faisabilité pour la construction d'une nouvelle piscine à Vitrolles

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_10

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Co-rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

Objet : Autorisation de lancement des études de faisabilité pour la construction d'une nouvelle piscine à Vitrolles

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La piscine communautaire Tournesol du Liourat à Vitrolles est en fin de vie. Elle n'est plus aux normes et son niveau de vétusté ne permet pas de garantir sa capacité à continuer à être exploitée même à court terme. Au vu du foncier contraint sur lequel elle se trouve, empêchant toute rénovation qui permettrait de répondre aux besoins de la deuxième commune de la CPA, il apparaît nécessaire d'envisager à terme sa fermeture définitive pour être remplacée par un équipement neuf, redimensionné et sur une autre emprise foncière. Afin d'étudier cette perspective, il est demandé de valider le lancement des études de faisabilité et de programmation correspondantes.

Exposé des motifs :

LE CONTEXTE

Le Conseil de Communauté du 16 mai 2003 a reconnu d'intérêt communautaire le transfert des piscines communales au titre de la compétence relative aux équipements sportifs.

La délibération n° 2003-A082 a ainsi "reconnu les piscines communales d'intérêt communautaire au titre de la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire".

La piscine Tournesol du Liourat située dans le quartier du même nom est arrivée en fin de vie. Sans compter le fait qu'elle ne soit absolument plus aux normes relatives à ce type d'équipement (hydraulicité, accessibilité PMR, droit du travail...), son niveau de vétusté ne permet plus de garantir sa capacité à continuer à être exploitée même à court terme.

Ce petit établissement datant de 1982, enchâssé dans un quartier sans possibilité de foncier disponible, est aujourd'hui la plus faible fréquentation des piscines couvertes de la CPA avec environ 30 000 usagers par an.

Rappelons que la ville de Vitrolles avec 35 000 habitants est la deuxième commune la plus peuplée de la CPA après la ville centre d'Aix en Provence. Cependant, elle ne dispose pour l'heure que d'une offre de m² de plan d'eau couverts équivalente à celle des Pennes-Mirabeau qui est pourtant deux fois moins peuplée.

Au vu de sa fréquentation, la piscine d'été Alex Jany répond aujourd'hui au besoin estival de la population vitrollaise dans la mesure où la proximité de la mer capte l'été une grande partie de la clientèle potentielle des piscines.

En revanche, pendant la saison scolaire de septembre à juin, seules deux petites piscines de quartiers situées sur les hauts de Vitrolles près du « village », anciennes et à 500 m l'une de l'autre, assurent la satisfaction des besoins scolaires pour l'enseignement de la natation, associatifs pour les nombreuses activités de clubs et de détente pour le grand public.

Il est à remarquer que même en rénovant la piscine du Liourat, cet équipement tel qu'il est configuré et placé, ne pourra jamais satisfaire les besoins d'une commune de cette taille.

En effet, sa situation foncière contrainte interdit toute extension et donc la réalisation des fonctionnalités requises pour proposer un établissement moderne répondant aux attentes d'aujourd'hui et de demain (parking, locaux des personnels, bassins multi activités, vestiaires grand public et groupes, cheminements séparés, zone de déchaussage, annexes du type coin bébés ou salle de musculation...).

En considération de ces limites, une rénovation de cet établissement qui est estimé à environ 3,5 millions d'euros, ne permettrait pas d'aboutir à un résultat répondant aux besoins de la commune de Vitrolles.

En conséquence, la construction d'un nouvel équipement aquatique moderne et dimensionné à dessein, s'impose. Il viendrait donc remplacer la piscine du Liourat qui serait, aussi longtemps que possible, maintenue en fonctionnement en l'état dans l'attente, et qui fermerait donc définitivement à l'ouverture de ce nouvel équipement.

CONCEPT DE BASE D'UN NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE A VITROLLES

Ce projet de nouvelle piscine sera étudié à partir du concept de base exposé ci-dessous et qui pourra être adapté en fonction du résultat des études de faisabilité. Il devra également être en cohérence avec les potentialités et les contraintes des différents sites d'implantation envisagés sur la commune.

Il s'agirait d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) de 3ème catégorie de type C1 (norme fédérale ne prévoyant que la nage en ligne comme fonctionnalité sportive et non pas le water-polo ou la natation synchronisée) composé des espaces et fonctionnalités suivants :

HALLE BASSINS

- 1 bassin sportif couvert de 500 m² (25 m de long par 8 couloirs de nage) avec un fond mobile sur 2 couloirs (+ une aile mobile pour refermer l'espace sous fond mobile) ;
- 1 bassin multi-activités couvert de 200 m² (type Fuveau avec étude de la pertinence de sa découvrabilité) ;
- 1 pataugeoire couverte de 50 m² (avec étude de la pertinence de sa découvrabilité) ;
- + annexes habituelles (infirmerie, local MNS, locaux de rangement, d'entretien, infrastructures bébés...).

ANNEXES BAIGNEURS

- 4 vestiaires doubles (filles/garçons) pour les groupes ;
- Salle de musculation de 80 m² (déjà existante à la piscine du Liourat) ;
- Salle de réunion pour 20 personnes ;

EXTERIEURS

- Solarium minéral avec jeux d'eau sans bassin ;
- Espace buvette ;
- 200 places de parking.

LE FONCIER

L'emprise nécessaire à l'implantation d'un nouvel équipement de ce type a été estimée à environ 2 hectares. Il est prévu à cet effet que la commune mette à disposition de la CPA les surfaces de foncier suffisantes pour l'accueillir.

En revanche, à la fermeture définitive de la piscine du Liourat l'emprise foncière correspondant à cet établissement sera restituée à la commune.

LE MODE DE GESTION

Dans la mesure où ce complexe aquatique est envisagé pour s'insérer dans le dispositif collaboratif des piscines communautaires en complétant ainsi son maillage et son offre de services, et en considération des fortes contraintes de service public qui sous-tendent la politique aquatique de la CPA depuis 2004 (gratuité des scolaires, gratuité des clubs aquatiques, prix d'entrée inférieurs à la moyenne nationale...), il est prévu que sa gestion soit assumée en régie directe.

Cependant, afin de s'assurer qu'un projet pertinent est possible au regard des capacités financières de la CPA et des besoins de cette zone, il est nécessaire de procéder préalablement à toute validation, à des études de faisabilité (évaluation du besoin, études comparatives des éléments du concept, état des lieux et étude comparative des différents assiettes foncières proposées par la commune de Vitrolles, dimensionnement physique, estimation financière, calendrier de réalisation...).

En conséquence, il est demandé de bien vouloir valider le lancement d'une mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage sur les bases et perspectives évoquées précédemment, en vue de réaliser une étude de faisabilité suivi des études de programmation, pour le projet d'un futur complexe aquatique à Vitrolles qui viendrait remplacer la piscine Tournesol du Liourat qui fermerait alors définitivement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés

selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
VU l'avis de la Commission sports et équipements sportifs en date du 25 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le lancement d'études de faisabilité et de programmation pour le futur complexe aquatique de Vitrolles ;
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à lancer une consultation pour passer un marché de services concernant la mission d'Assistance au Maître de l'Ouvrage pour des études de faisabilité et de programmation, relatives à la création d'une piscine communautaire à Vitrolles en remplacement de celle du Liourat et répondant au moins aux besoins actuels de la commune ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Autorisation de lancement des études de faisabilité pour la construction d'une nouvelle piscine à Vitrolles

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUL. 2015